

# Les diasporas appellent à des politiques migratoires humaines pour bâtir un projet de société solidaire et inclusif

Le FORIM, réseau des diasporas solidaires, se saisit de l'actualité délétère pour les droits des personnes migrantes en France pour défendre une autre vision, plus humaine et solidaire, des migrations.

Depuis la présentation du projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » il y a bientôt un an, le débat autour des politiques migratoires en France fait l'objet d'une forte instrumentalisation politique et contribue à la banalisation d'idées liberticides et racistes. Si l'adoption de ce projet de loi est encore compromise à ce jour, et ce notamment en raison du vote d'une motion à l'Assemblée nationale rejetant l'examen du texte, il est important pour les diasporas de rappeler leur ferme refus des idées véhiculées par le débat politique actuel autour des migrations.

Cette tendance ne saurait être propre au contexte national et semble s'inscrire en continuité avec des politiques migratoires européennes toujours plus restrictives, à l'instar du pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne. Ce dernier, dont l'adoption est prévue pour le printemps 2024, prévoit une série de mesures consacrant entre autres le dévoiement du concept de solidarité entre les États membres, l'externalisation des frontières européennes et l'instrumentalisation des politiques étrangères à des fins de contrôle migratoire[1].

## Des préjugés et stéréotypes tenaces autour des migrations à l'origine de politiques migratoires contestables

Au-delà du détail des mesures contenues dans ce projet de loi en constant remaniement, preuve de l'inconfort dans lequel se situent les législateur.ice.s en ce qui concerne la question migratoire, il semblerait que les personnes migrantes soient aujourd'hui plus que jamais les cibles d'un ensemble de préjugés et stéréotypes.

C'est parce que les personnes migrantes sont suspectées, entre autres, de malhonnêteté générale via les présomptions d'abus du système social, médical et universitaire et de fausse identité en ce qui concerne la minorité, que le projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » propose une série de mesures visant explicitement à contraindre leur accès aux droits fondamentaux (santé, regroupement familial, acquisition de la nationalité, hébergement d'urgence, mariage).

Parmi ces stéréotypes les plus répandus, la théorie de « l'appel d'air » a directement inspiré les politiques publiques de non-accueil des personnes migrantes primo arrivantes depuis 2015, sous l'effet d'une mise à l'agenda d'une prétendue « crise migratoire » qui

s'abattraît de façon inéluctable sur le continent européen en provenance d'un Sud (entendu comme bloc unifié qui est loin de correspondre à la réalité des mouvements migratoires). La croyance en l'existence d'un appel d'air présuppose que la décision des personnes de migrer se baserait sur une recherche d'avantages qu'offrirait chaque société d'accueil envisageable, et qu'elles construiraient ainsi leur projet de vie sur un choix de critères uniquement matériels et économiques. Cette conception pessimiste et réductrice de l'individu souhaitant entamer un projet migratoire entendu uniquement sous l'angle de l'homo economicus fait en réalité fit de l'ensemble des stimuli d'ordre personnel, culturel et historique qui poussent les personnes candidates à la migration. Pourtant, c'est bien cette pensée qui inspire directement la mise en place de politiques publiques visant à rendre les conditions de vie des personnes migrantes plus difficiles, dans l'idée d'endiguer la présupposée attractivité de la France comme pays d'accueil.

Sans viser l'exhaustivité du contenu du projet de loi, le FORIM conteste le fondement de trois mesures phares qui ont rythmé le débat politique autour des politiques migratoires en France dans les secteurs clés que sont l'emploi, la citoyenneté et la politique étrangère.

[1] <https://www.lacimade.org/publication/decryptage-du-pacte-europeen-sur-la-migration-et-lasile/>

### 3 mesures phares du projet de loi contestées par le FORIM

#### Une instrumentalisation déshumanisante des travailleur.euse.s migrant.e.s

Alors que la régularisation des personnes sans papiers constitue une revendication centrale des luttes sociales menées par les associations défendant les droits des personnes migrantes depuis de nombreuses années, le débat autour de l'adoption d'un titre de séjour pour les métiers en tension, qu'il soit automatique ou exceptionnel, est problématique en raison de la vision court-termiste et déshumanisante qu'il propose du travail des migrant.e.s.

Conçu initialement pour être de courte durée (1 an renouvelable) et basé sur une liste de métiers en tension en proie à l'instabilité de la conjoncture économique, ce titre de séjour crée une sous-catégorie de travailleur.se.s migrant.e.s exclu.e.s de la possibilité de projection sur le long terme et des perspectives d'intégration durable au sein de la société française. Cette mesure génère également des divisions au sein des personnes étrangères puisqu'elle revient à reconnaître l'utilité sociale de certaines catégories professionnelles en fonction des fluctuations des besoins du marché du travail, au détriment d'autres personnes migrantes qui se sont pourtant illustrées comme fondamentales à la survie des services publics et à la vitalité économique du pays, notamment lors de la pandémie mondiale de la Covid-19[2].



Selon une étude de la DARES de 2021, « plus les conditions de travail sont difficiles, plus forte est la probabilité que l'emploi soit occupé par un.e immigré.e ».[3]

Cette précarisation du travail des personnes migrantes ne correspond pas aux standards internationaux proposés notamment par la Convention Internationale des droits des travailleurs et travailleuses migrant.e.s et de leurs familles, qui érige en principe fondamental l'accès à des conditions de travail décentes et durables pour tou.te.s, et ce indépendamment de la nationalité et du secteur d'activité[4].

#### Une société inégalitaire fondée sur un système de droits à double vitesse

Suppression de l'Aide médicale d'État (AME) pour les personnes sans papiers, durcissement des conditions d'accès au regroupement familial, augmentation des frais de scolarité des étudiant.e.s étranger.ère.s et contrôle de leur assiduité dans la poursuite de leurs études... Quelle que soit l'issue législative de ces mesures proposées, elles témoignent d'une volonté d'établir un modèle de société profondément inégalitaire, fondé sur un système de droits à deux vitesses. Le rejet par l'Assemblée nationale le 30 novembre de la proposition de suppression de l'AME a permis de rappeler le caractère fondamental et constitutionnel de l'inconditionnalité de l'assistance médicale :



La Commission nationale constitutive des droits de l'homme n'a cessé de rappeler que le droit à la santé et à l'accès aux soins est un droit universel, garanti par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les engagements européens et internationaux de la France. Il doit donc être garanti pour toutes les personnes présentes sur le sol français.[5]



Les mesures visant à interroger et contrôler le caractère sérieux des projets d'étude des étudiant.e.s étranger.ère.s s'inscrivent dans des pratiques discriminatoires observées en France depuis plusieurs années, à l'image de l'augmentation croissante de leurs frais de scolarité, qui les expose à toujours plus de précarité.

**+ 2600€**

pour les étudiant.e.s extra-communautaires par rapport aux étudiant.e.s européen.ne.s pour une inscription en Licence

**+ 3527 €**

pour les étudiant.e.s extra-communautaires par rapport aux étudiant.e.s européen.ne.s pour une inscription en Master

[2] <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-et-travailleurs-essentiels-quel-role-jouent-les-immigres-dans-votre-region--c3e86dd1/#section-d1e620>

[3] [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/603e003378fb28cf5870f021de8a0ff4/Document%20d%27%C3%A9tudes\\_metiers\\_immigr%C3%A9s.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/603e003378fb28cf5870f021de8a0ff4/Document%20d%27%C3%A9tudes_metiers_immigr%C3%A9s.pdf)

[4]

[5] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048520022>

Les mesures ciblant les étudiant.e.s étranger.ère.s sont d'autant plus honteuses qu'elles ignorent les contributions financières importantes de ces jeunes qui rapportent chaque année à la France 1,35 milliard d'euros, selon une étude publiée le 28 novembre 2022 par Campus France[6].



Les restrictions au regroupement familial proposées sont aussi bien problématiques en termes d'accès aux droits fondamentaux que contre-productives. Si l'objectif de lutte contre la migration irrégulière s'érige en leitmotiv principal des politiques migratoires actuelles, le

durcissement de l'accès aux voies légales de migration telles que le regroupement familial contribue in fine à encourager la migration irrégulière, à défaut de proposer des alternatives légales et encadrées.

Ainsi, à travers la figure emblématique des étudiant.e.s, des personnes malades et des membres de la famille souhaitant rejoindre l'individu ayant tenté sa chance ailleurs, ce sont les droits de tou.te.s les migrant.e.s qui sont bafoués par les réformes migratoires qui marquent tristement l'actualité politique de la fin de l'année 2023.



## Une politique étrangère instrumentalisée à des fins de contrôle migratoire

Le volet international du projet de loi a été globalement invisibilisé dans le débat politique alors même qu'il entérine une conception néfaste des relations internationales, entendues uniquement sous le prisme de l'endiguement des flux migratoires.

L'article 14 A consacre le principe d'instrumentalisation de la politique d'attribution des visas à des fins de contrôle migratoire en créant une corrélation directe et assumée entre la décision des autorités françaises de délivrer un visa à une personne et la politique de réadmission des ressortissant.e.s irrégulier.ère.s en vigueur dans son pays d'origine. Cette mesure est problématique à maints égards car elle instaure un droit inégal à la mobilité des personnes en fonction de leur nationalité. Leur projet de vie, qu'il soit professionnel ou personnel, est ainsi interrompu par des causes conjoncturelles politiques hors de leur contrôle et génératrices de fatalité et d'injustice ; là où le droit à la mobilité est un droit fondamental universel[7].

La politique d'aide au développement fait également l'objet d'un détournement puisque l'article 14 A prévoit la prise en compte de l'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière dans les critères d'attribution de l'Aide



publique au développement (APD) aux Etats. Cette mesure contrevient à l'objectif principal de l'APD qui est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, tel que défini dans l'article 208 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne [8].

Cette conception des relations internationales n'est pas à la hauteur des déclarations politiques du chef de l'État, qui a de nombreuses fois affirmé vouloir refonder la coopération Nord/Sud sur des bases plus égalitaires, et ainsi s'inscrire en rupture avec l'héritage colonial. En choisissant d'aider certains pays au détriment d'autres sur des critères extérieurs aux besoins réels des populations vivant dans les pays en voie de développement, le projet de loi reproduit en réalité un mécanisme de contrôle des sociétés du Sud qui cherchent à s'émanciper et à bénéficier de conditions de vie décentes et humaines.

[6] [https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2022\\_11/CP%20Impact%20%C3%A9conomique%20des%20%C3%A9tudiants%20internationaux%20en-%20France.pdf](https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2022_11/CP%20Impact%20%C3%A9conomique%20des%20%C3%A9tudiants%20internationaux%20en-%20France.pdf)

[7] Article 13 de la DUDH consacre le droit de toute personne de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat : <https://ccfd-terresolidaire.org/projet-de-loi-asile-et-immigration-ou-est-lhumanite/>

[8] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A12016E208>

# Conclusions et revendications-clés

A l'heure où l'avenir du projet de loi asile et immigration est encore incertain à la suite du vote d'une motion de rejet du texte à l'Assemblée nationale, le FORIM tient à défendre la voix des diasporas, membres à part entière de la société française dont les liens avec les migrations sont immuables et indéfectibles.

Le FORIM souhaite marquer son soutien plein et entier avec l'ensemble des personnes migrantes, quel que soit leur statut juridique ou leur profil, dans le combat contre les préjugés, le racisme et les inégalités.

Nous sommes convaincu.e.s qu'une autre vision de la société française est possible en incluant toutes ses composantes, au premier lieu les personnes migrantes, dont les contributions multiples au rayonnement français sur le plan économique, culturel, sportif et social sont désormais indiscutables.

**Le FORIM appelle ainsi au retrait définitif de la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » et à l'adoption de politiques migratoires qui :**

- assurent des conditions de travail décentes pour tou.te.s les migrant.e.s dans le respect des cadres internationaux dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, via notamment l'adoption de mesures de régularisation transparentes et équitables ;
- facilitent l'accès aux voies légales de migration, dont la procédure de regroupement familial, et autorisent le séjour de personnes étrangères en se basant sur une instruction individuelle de leur projet migratoire, et non sur des calculs de chantage politique entre Etats ;
- garantissent l'accès effectif aux soins de base notamment à la santé pour tou.te.s, dans une conception universelle et égalitaire des citoyen.ne.s ;
- contribuent à l'éradication de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs de développement durable, conformément à la loi n°2021 1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;
- reconnaissent l'ensemble des dimensions des contributions des migrant.e.s et déconstruisent ainsi les représentations et stéréotypes.